

Guide de l'invité

Ce guide a été rédigé à l'attention des « invités ». Il détaille les étapes et le processus d'intégration des nouveaux membres au sein de l'association Business PME Compiègne.

Introduction

L'intégration de nouveaux membres se fait par cooptation. Un membre « parrain » propose à l'une de ses connaissances d'assister à une réunion mensuelle. Cela permet à « l'invité » de découvrir l'association, ses membres et inversement. Le parrain doit veiller au préalable à ne pas inviter de nouveaux membres dont l'activité est déjà représentée au sein de l'association.

L'invité a la possibilité d'assister à deux rencontres avant de se prononcer. S'il souhaite adhérer, il devra envoyer une lettre de motivation à la présidente de l'association pour officialiser sa candidature. Celle-ci sera communiquée à tous les membres pour qu'ils se prononcent à l'unanimité afin de valider son adhésion.

Vous êtes invité ? Voici les étapes à suivre :

1. Un membre vous propose de découvrir l'association Business PME. Pour en savoir plus, il vous envoie par email une brochure générale de présentation et vous communique l'adresse du site web de l'association où figurent l'annuaire public des membres et des entreprises.
2. Avant d'envisager de vous inviter à une première réunion, il doit vérifier avec vous que votre activité métier n'est pas déjà représentée par un des membres existants. Si la réponse n'est pas évidente (recouvrement partiel), votre parrain doit prendre contact avec la présidente de l'association qui fera le lien avec le(s) membre(s) concerné(s) pour vérifier s'il y a conflit d'intérêt.
3. Si vous confirmez votre intérêt à assister à une première réunion en tant qu'invité, votre parrain vous demandera de remplir une fiche synthèse de renseignement pour permettre aux membres d'en savoir plus sur vous et votre activité. Cette fiche au

format Word vous sera envoyée par votre parrain par email et vous devrez lui renvoyer avant au moins 10 jours ouvrés avant la date de la réunion prévue. Dès réception de votre fiche, votre parrain enverra un email à tous les membres leur annonçant son intention de vous inviter - avec votre fiche en pièce jointe.

4. Dans la grande majorité des cas, l'invitation est confirmée et tous les membres vous accueilleront avec plaisir. Dans certains, si un des membres - pour quelque raison que ce soit - émet une réserve et s'oppose à votre présence, il devra notifier son « veto » au président de l'association dans les 48h (la présidente vous informera alors de l'annulation de l'invitation).
5. Lors de la réunion, vous devrez vous présenter ainsi que votre activité en moins de 15 minutes (10 minutes de présentation+5 minutes de questions). Vous pouvez distribuer votre carte de visite et de la documentation, voir afficher quelques slides à l'aide d'un vidéoprojecteur si vous pensez que c'est plus efficace et vivant. Pensez à vous exercer pour ne pas dépasser le temps imparti ; l'ordre du jour et le timing de la séance doivent être respectés.

Durant cette première réunion, vous pourrez consulter l'annuaire imprimé des membres qui présente non seulement les fiches personnelles détaillées mais aussi les fiches de présentation de leurs entreprises. Cela vous permettra de vous forger un avis plus précis sur la composition de l'association.

6. Si cette première invitation vous a séduit, votre parrain vous invitera une seconde fois. Cette seconde réunion est plus classique et vous n'avez rien de spécial à préparer : vous y assisterez donc comme n'importe quel membre.

Attention, tout membre dispose d'un droit de veto et peut donc l'exercer à l'issue des réunions où vous êtes invité. Vous en serez informé par votre parrain si cela se produit.

7. A l'issue de la seconde réunion en tant qu'invité, si vous confirmez votre souhait de nous rejoindre, vous devrez motiver votre demande d'adhésion en envoyant un email à la présidente de l'association en mettant votre parrain en copie.

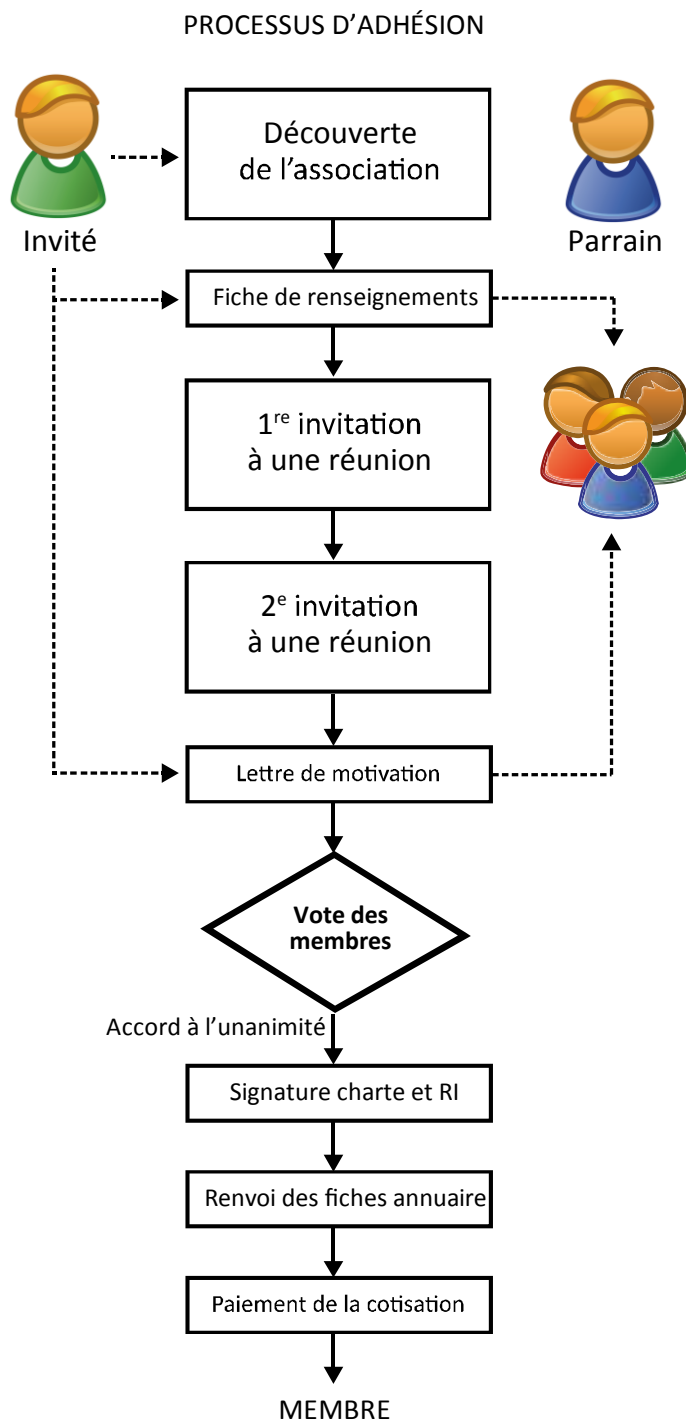
La présidente transmettra alors votre demande à l'ensemble des membres pour leur demander leur avis à l'unanimité en vue de valider votre adhésion officielle. Les membres disposent d'un délai maximum de 10 jours ouvrés pour réagir en cas d'opposition. L'accord est tacite pour ceux qui ne répondent pas au-delà de ce délai.

Vous recevrez alors par email une réponse de la présidente de l'association qui vous informera de la décision finale. Si votre demande d'adhésion est acceptée, vous devrez compléter et retourner deux fiches : la fiche membre et la fiche entreprise qui sont destinées à l'annuaire interne et au site web en version allégée/publique. Les avis des membres qui s'opposent ainsi que leurs motivations/arguments restent confidentiels.

8. Votre adhésion sera validée et acquise une fois seulement que les 3 conditions suivantes auront été satisfaites :

1. Vous devez vous acquitter de la cotisation demandée (chèque encaissé)
2. Vous aurez renvoyé vos deux fiches membre + entreprise complétées
3. Vous aurez signé la charte et le règlement intérieur de l'association

Vous pourrez alors assister aux futures réunions en tant que membre et recevrez les informations par email destinées aux membres.



Informations pratiques :

Cotisation annuelle

Tarif 2013 : 180 € TTC

(90 € à partir du 30 juin 2013)

Etablir votre chèque à l'ordre de Business PME Compiègne et l'envoyer par courrier au trésorier de l'association à cette adresse :

*Association Business PME Compiègne
18, Rue Jean Legendre
60200 COMPIEGNE*

Nous contacter :

Présidente : Isabelle PAIN

ipain.cegit@orange.fr

06 99 46 06 75

Vice président : Olivier SALESSE

o.salesse@mentalworks.fr

06 70 61 95 99

Trésorier : Sébastien PAIN

sebastienpain@orange.fr

06 60 67 80 24